

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 51 (1943)

Heft: 11: Sonder-Nummer für Samariter - Numéro spécial pour samaritains

Vereinsnachrichten: Schweizerischer Samariterbund = Alliance suisse des Samaritains

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

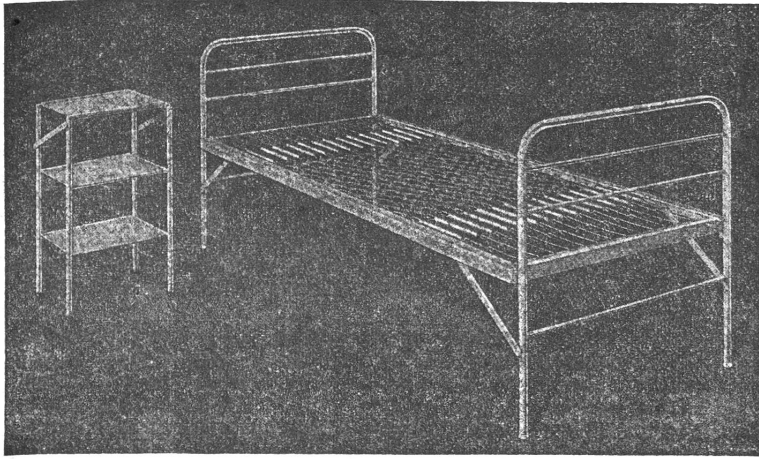
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Normalisiertes Mobiliar

eng zusammenlegbare Sanitätsbettstellen und Nachttische, Krankenmobiliar, Spezialmöbel für Luftschutzräume und Sanitätshilfsstellen, Occasion-Krankenbetten zu sehr vorteilhaften Preisen. Medikamentenkästchen usw.

Bitte verlangen Sie unsere Prospekte und ausführliche, interessante Vorschläge.



Bigler, Spichiger & Cie. AG., Biglen
(Bern)

zum Nachtessen und zum Frühstück (Hotelverpflegung auf eigene Kosten mit Coupons ist beim Nachtessen möglich); 1 Mc für Frühstück; Gesangbuch; Samariterinnen: Verbandpatrone oder Taschenapotheke.

Tenue: Uniform, Einheitskleid, Dienstschürze (kann bei Kantonnementsbezug angezogen werden). Nur wer keine Ausrüstung besitzt, erscheint im Sportkleid mit Armbinde; Marschschuhe; Rucksack oder Lunchtasche (keine Handtaschen oder Köfferchen) event. Regenschutz.

Die Unkosten sollen keine Kameradin von der Teilnahme abhalten. Die Kassierin wird sie auf Wunsch vertraulich ganz oder teilweise rückvergüten.

Kameradinnen! Wer die denkwürdige erste Tagung des Soloth. FHD-Verbandes vom 20. März 1941 in Olten mit uns erlebt hat, wird gewiss auch mit Freuden der Einladung zur ersten Delegiertenversammlung Folge leisten. Das Gefühl der Zusammengehörigkeit aller FHD-Gattungen soll wiederum gestärkt werden, der eine Gedanke uns beseelen, dass wir alle für unser liebes Vaterland arbeiten und einstehen wollen. Der Aufmarsch aus allen Bezirken des Kantons soll ein Beweis sein dafür, dass jede FHD ein warmes Interesse hat an allem, was den militärischen FHD angeht. Auch wenn sie dem Verbands nicht angehört oder schon einer andern Organisation zugeteilt ist, so wird sie doch gerne vernehmen, was in den ersten Jahren des Bestehens des Solothurnischen FHD-Verbandes geleistet worden ist.

Wir denken aber bei unserer Einladung zum 20. März nicht nur an die Solidarität aller gemusterten FHD, sondern auch an die vielen jungen Mädchen, die unsern Nachwuchs bilden sollen. Bringt als Gäste zum Film junge Töchter, Pfadfinderinnen und andern Jugendgruppen angeschlossene Mädchen mit, damit sich diese jetzt schon begeistern lernen für die wertvolle Mitarbeit der Frau in der Armee.

Mit kameradschaftlichem Gruss!

Vorstand und technische Leitung des
Solothurnischen FHD-Verbandes.

Communications des sections de la Croix-Rouge

Auditions en faveur de la Croix-Rouge

Les samedi 20 et dimanche 21 mars, à 20 h. 00, les amateurs de belle musique auront l'occasion d'entendre au Théâtre municipal de Lausanne le *Requiem de Verdi*, par le Chœur de Lausanne avec le concours de l'Orchestre de la Suisse romande, sous la direction de M. Hans Haug, et les solistes hors ligne que sont M^{mes} Margherita Peraras, soprano, Mabella Ott-Penello, alto, MM. Byslaw Wozniak, ténor, et Paul Sandoz, basse. Le Chœur de Lausanne a décidé de verser le bénéfice de ces deux concerts à la Croix-Rouge vaudoise, dont la caisse mise à contribution par tant de bonnes œuvres depuis la guerre est presque vide. Nous voulons espérer que nombreux seront les membres de la Croix-Rouge qui tiendront à exprimer leur reconnaissance au Chœur de Lausanne de son geste aimable en retenant leurs places pour l'un ou l'autre de ces auditions.

Location à l'agence Foetisch, rue Caroline, dès le 10 mars, de 10 à 12 h. 15 et de 14 h. 15 à 18 h. 00. Pour retenir ses places à l'avance, prière de verser le montant de la commande (billets de 2 à 8 fr.) en ajoutant 40 ct. pour l'envoi recommandé et en indiquant la ou les places désirées.

Au nom du comité de la Croix-Rouge vaudoise:
Dr A. Guisan, président.

Rotkreuzkolonnen

R+K 15 und 17

Kaderübung: Sonntag den 21. 3. 43, 0800. Besammlung Allmend Fluntern (Tramendstation). Entlassung ca. 1130. Tenue B, Marschschuhe, Policemütze.
Die Kolonnenführer.

Schweizerischer Samariterbund

Alliance suisse des Samaritains

Mitteilungen des Verbandssekretariates
Communications du Secrétariat général

Samariterhilfslehrekurs in Langnau i. E.

Wir erinnern unsere Sektionen daran, dass in Langnau i. E. ein Samariterhilfslehrekurs stattfinden wird vom 7.—16. Mai mit Vorprüfung am 11. April. Schluss der Anmeldefrist 1. April.

Sektionen, die sich für diesen Kurs interessieren, werden ersucht, die nötigen Anmeldeformulare beim Verbandssekretariat zu verlangen. Verspätete Anmeldungen können nicht berücksichtigt werden.

Cours de moniteurs-samaritains à Vevey

Nous avons l'avantage d'informer nos samaritains romands qu'un cours de moniteurs aura lieu à Vevey du 30 avril au 9 mai prochains, avec examen préparatoire le 4 avril a. c. Délai d'inscription: 25 mars 1943. Les inscriptions qui nous parviendront après cette date ne seront plus prises en considération. Les sections qui ont l'intention d'y déléguer un candidat voudront bien s'annoncer prochainement au Secrétariat général à Olten.

Résumé des conférences des présidents

De divers côtés, on a exprimé le désir qu'un rapport soit établi sur les résultats de telle ou telle conférence des présidents. C'est pourquoi, nous jugeons utile de publier, à l'intention de nos amis samaritains, un rapport d'ensemble sur toutes les conférences des présidents qui ont été tenues. Nous prions tout particulièrement les membres des comités de nos sections de bien vouloir prêter toute leur attention à ce rapport.

A l'occasion de l'Assemblée des délégués à Coire, M. Hans Frey, délégué de la section d'Uznach, proposa qu'une conférence des présidents fût convoquée par les soins du Comité central, le temps limité dont disposent les congrès annuels ne permettant pas de traiter des discussions importantes. En effet, le Comité central avait déjà reconnu ce manque de temps. C'est pourquoi, il fut décidé, à titre d'essai, d'organiser le 3 octobre 1942 une conférence des présidents à Zurich. Une décision se rapportant à la convocation d'autres conférences de ce genre dans les diverses régions de notre pays devait intervenir après la réunion de Zurich. Il s'avéra que cette première entrevue à laquelle participèrent plus de 150 personnes répondait à une nécessité urgente, spécialement dans le domaine des questions militaires. Les statuts ne prévoyant pas de conférences des présidents, ces dernières ne pouvaient revêtir qu'un caractère consultatif. Des décisions ne pouvaient donc être prises par elles, par contre elles étudièrent et présentèrent de nombreuses propositions.

HUGUENIN

seit 1868



LOCLE

Graveurs - Médailleurs

Par la suite, d'autres conférences eurent lieu, soit à Olten, le 31 octobre; Berne, le 7 novembre; Coire, le 15 novembre; St-Gall, le 28 novembre; Lausanne, le 6 décembre et Bellinzona, le 13 décembre.

Notre président central, M. Jean Scheidegger, dirigea les conférences de la Suisse alémanique à l'exception de celle de St-Gall, ayant été empêché d'y participer pour des motifs de santé. Le secrétaire général en assumait la présidence et assista en outre à toutes les autres conférences. Notre vice-président, M. Auguste Seiler, présida la réunion de Lausanne, tandis que notre «Delegato» pour le Tessin, M. Enrico Marietta, mena à bonne fin les délibérations à Bellinzona. Le Médecin-chef de la Croix-Rouge, M. le colonel Remund, fut présent à la plupart des conférences, accompagné des MM. les cap. Christeller et Spycher.

Les discussions furent toujours fort nourries. Notre résumé rappellera brièvement les délibérations d'intérêt général. D'ores et déjà, nous informons nos lecteurs que, dans ce bref rapport, il ne nous a pas été possible de prendre en considération les motions et demandes ayant un caractère purement local. Dans la plupart des cas, les renseignements demandés purent être donnés sur place et là où ce fut impossible, les réponses furent transmises par écrit. Les affaires suivantes furent traitées:

1. Organisation future de nos Assemblées générales.

Les délibérations devraient pouvoir durer plus longtemps. Il serait certes possible de donner suite à ce désir en scindant l'assemblée. Les délibérations pourraient débuter le samedi déjà vers 15.00, 15.30 ou 16.00 heures, suivant les communications ferroviaires, pour une durée de 2 heures à 2½ heures. Elles reprendraient et liquideraient les affaires le dimanche matin durant 2½ à 3 nouvelles heures de discussion. La majorité des participants à nos assemblées arrivent au lieu du congrès déjà le samedi après-midi, si bien que la plupart auraient la possibilité d'assister aux délibérations dès leur début. En général, cette suggestion tendant à faire commencer l'assemblée le samedi fut accueillie favorablement, car on sait combien sont fatigantes les assemblées qui durent 4 heures et plus.

On fit la proposition de s'en tenir strictement au dimanche en clôturant les délibérations après le dîner. Eventuellement il serait possible de limiter la durée des explications fournies par les personnes prenant part à la discussion, ainsi que par les invités. En outre, il faudrait insister pour qu'un service prompt soit organisé lors du dîner.

On fit la suggestion de ne laisser participer aux délibérations du samedi que les personnes ayant droit au vote. Une exposition de matériel sanitaire pourrait être organisée pour les autres participants à notre assemblée (invités), comme ce fut le cas lors de notre congrès de 1937 à Brunnen-Ingenbohl (Congrès des samaritains suisses et Défense aérienne). Une exposition de littérature appropriée serait aussi souhaitable. Par contre, on pourrait renoncer à la visite d'hôpitaux ou à d'autres excursions de ce genre.

Si le temps disponible le permettait, il y aurait lieu de prévoir une conférence, une représentation cinématographique ou un exercice de sauvetage, soit le samedi ou le dimanche.

Cependant, il ne faut pas oublier que bien des délégués se trouvent souvent pour la première fois dans une contrée décentralisée et qu'ils désirent profiter de cette occasion pour apprendre à la connaître, de même que ses environs.

On exprima également le désir que nos congrès soient organisés à l'avenir uniquement dans les localités de certaine importance, à situation centrale, et où tous les participants pourraient être logés. Si ceci n'était toutefois pas possible, il serait très souhaitable que les frais de voyage du lieu de réunion au lieu de logement soient compris dans la carte de fête. D'autres interventions firent valoir qu'il serait très regrettable que nos congrès aient lieu uniquement dans les grandes villes et que des localités de moindre importance ne soient plus prises en considération.

Lors de la discussion, on exprima le désir qu'un culte soit célébré le dimanche matin avant le début des délibérations, ce qui donnerait à ce congrès son cachet solennel. Dans la plupart des endroits, les catholiques ont la possibilité de participer à une messe matinale, occasion que les protestants n'ont pas. Un culte général devrait avoir lieu au moins en deux langues et être célébré séparément, en allemand comme en français. Si ce culte devait être organisé, on pourrait étudier la possibilité de procéder à la remise de la médaille Henri Dunant à son issue.

Lors de toutes les conférences, le sujet «Remise de la médaille Henri Dunant» a été traité en détail. On a fait la proposition de mettre un terme à la remise de cette médaille, invoquant que chaque samaritain et samaritaine accomplit un travail bénévole en faveur de son prochain, travail qui ne demande pas de récompense puisqu'il est fait par idéalisme. D'aucuns proposèrent d'en suspendre la remise durant la mobilisation. La plupart des orateurs étaient cependant de l'avis qu'une suppression de la médaille ou la suspension de sa remise serait injuste envers ceux des bénéficiaires qui devront la recevoir au cours des prochaines années.

D'autres proposèrent de distribuer les médailles déjà le samedi soir, au début de la soirée récréative, afin de gagner du temps lors de l'assemblée proprement dite, ce qui permettrait peut-être d'éviter sa scission en deux parties et de tout liquider le dimanche matin. Si les médailles étaient distribuées déjà le soir, la tâche du comité d'organisation, respectivement du comité des loisirs, n'en serait que simplifiée, les productions musicales et les chants accompagnant la cérémonie pouvant être exécutés par les musiciens chargés de fonctionner lors de la soirée récréative. On pourrait éviter ainsi d'avoir recours au concours de musiciens et de chanteurs pour le dimanche matin.

La plupart des votants furent cependant de l'avis que la cérémonie de la remise de la médaille Henri Dunant ne devait pas figurer au programme de la soirée récréative, cérémonie qui serait alors entremêlée de cliquetis de verres. Au contraire, elle devait avoir lieu le dimanche, durant l'assemblée. La médaille est un signe extérieur de reconnaissance de l'Alliance suisse des Samaritains, et on fit valoir qu'il était toujours touchant de voir ces lauréats, pour la plupart déjà grisonnants, recevoir cette récompense devant toute l'assemblée des mains du président central. On demanda également s'il ne serait pas

Wenn Matratzen,

dann **Schlaraffia-Matratzen**

Die weitaus besten in Material und Verarbeitung

SCHLARAFFIAWERK AG., BASEL Güterstr. 133 Telefon 4 26 70

indiqué de ne pas applaudir après la remise de chaque médaille, mais au contraire, de témoigner sa vive sympathie envers les bénéficiaires par de chaleureux applaudissements une fois la distribution terminée. Ceci éviterait que les personnes venant de contrées où elles sont bien connues, régions qui ont souvent plusieurs délégués à l'assemblée, soient plus applaudies que d'autres auxquelles reviennent les mêmes mérites, mais qui, habitant peut-être des régions plus isolées, sont moins connues.

On ne pourra pas éliminer ces démonstrations de sympathie, chez nos Confédérés romands et tessinois plus particulièrement; cependant, il est indiqué que nous applaudissions chaleureusement tous les bénéficiaires de cette médaille, car tous ont exercé une vive activité durant de nombreuses années. C'est ainsi que nos applaudissements doivent aussi revenir au «soldat inconnu» de notre œuvre humanitaire. En outre, on fit la proposition que les médailles soient remises au sein des sections. Or, comme il s'agit là d'une récompense de l'Alliance suisse des Samaritains décernée uniquement par elle, sur proposition même des sections, il est tout à fait normal que la médaille soit remise lors de l'assemblée des délégués. Cela n'enlève pas aux sections la possibilité qu'elles ont d'honorer leurs bénéficiaires en d'autres circonstances. On proposa également de publier la liste des lauréats dans le journal *La Croix-Rouge*. En son temps déjà, le Comité central rejeta cette proposition, ne la trouvant pas indiquée.

On fit entre autres la suggestion de ne plus délivrer la médaille sous sa forme actuelle, mais sous forme d'un insigne pour vétérans qui pourrait être porté en guise de broche ou d'insigne pour boutonnière. D'autres désirèrent que la médaille fût faite de façon à pouvoir la suspendre à la maison ou la poser sur un meuble. A titre de renseignement, il est bon de rappeler que, en son temps, l'exécution actuelle fut choisie dans la ferme intention que cette médaille ne devait nullement servir de trophée. On voulait empêcher qu'elle pût servir de broche ou de pendentif pour montres, etc., afin qu'elle ne fût pas portée en public. La médaille doit être destinée exclusivement au bénéficiaire.

D'aucuns firent la proposition de ne pas déléguer les bénéficiaires aux assemblées, motivant que la plupart des lauréats ne font pas partie des comités de sections et ne sont pas, dans la majorité des cas, au courant des affaires. Il fut cependant établi que justement nombre de bénéficiaires sont encore très actifs au sein des comités, en qualité de moniteurs ou de chefs de postes samaritains, etc. C'est pourquoi, il est indiqué de déléguer ces personnes aux assemblées pour que la médaille puisse leur être décernée personnellement.

Au cours de la discussion, on demanda s'il était vraiment bien indiqué, par ces temps de guerre et de souffrance immense qui règnent dans le monde entier, d'organiser une soirée récréative. Ne serait-il pas possible, éventuellement, de trouver une autre forme de soirée récréative, revêtant un caractère plus familier? La plupart des orateurs furent de l'avis que, malgré tout, il fallait savoir être joyeux et qu'il n'était nullement indispensable de renoncer à la soirée récréative. En général, on se prononça pour un programme très simple. Nos congrès ont le grand avantage de nous permettre de lier connaissance avec des collègues samaritains d'autres régions du pays et d'échanger nos idées. A plusieurs reprises déjà, on nous a assuré que c'est souvent lors de telles assemblées que des suggestions importantes ont été faites, qui, par la suite se sont révélées utiles. Et puis, il ne faut pas oublier que «le lieu de fête», si nous osons l'appeler ainsi, nous permet justement, à l'occasion de la soirée récréative, d'apprendre à connaître les mœurs de la contrée et de nous familiariser avec les habitudes de sa population. Nos «fratelli ticinesi» ne nous sont-ils pas devenus plus chers après les heureuses soirées récréatives de Bellinzone et de Locarno et n'avons-nous pas appris à mieux voir dans les cœurs de nos amis romanches à Coire et à Arosa? C'est dans cet esprit que les soirées récréatives de nos congrès annuels remplissent une belle et noble tâche.

2 a. Rapports avec les sections de la Croix-Rouge.

Une bonne collaboration entre les sections de la Croix-Rouge et les sociétés de samaritains dans toutes les régions de notre pays ne peut que profiter aux unes et aux autres et à la communauté toute entière. C'est avec satisfaction que l'on a pu constater que les relations entre les sections de la Croix-Rouge et les sociétés de samaritains peuvent être qualifiées de bonnes dans la plupart des régions de notre pays. En certains endroits, des difficultés ont tout de même surgi. Il n'est pratiquement guère possible de les éliminer complètement. Les personnes compétentes sont souvent celles auxquelles incombe la responsabilité de l'établissement d'un bon contact. De même, elles peuvent beaucoup contribuer à ce que les secrétariats généraux soient satisfaits de l'esprit dans lequel le travail s'accomplit. Quelques orateurs se déclarèrent contre les décisions prises en 1939 selon lesquelles, d'une part, les avis d'examens finals et d'exercices en campagne doivent passer par les sections de la Croix-Rouge, et, d'autre part, la désignation des experts de la Croix-Rouge est affaire de la section de la Croix-Rouge compétente. Cette décision ne s'est pas avérée favorable et a provoqué divers malentendus. Si la section de la Croix-Rouge désigne



Schweizerische Unfallversicherungs-Gesellschaft
in Winterthur

Unfall-, Haftpflicht-, Auto-, Einbruch-
diebstahl und Kautionsversicherungen



Arterienverkalkung vierfach bekämpfen

- 1 Blutdruck herabsetzen
- 2 Adern entkalken
- 3 Aderwände festigen
- 4 Herzmuskel tonisieren

durch **Arterosanz**

Verlangen Sie Broschüre und
Muster bei Ihrem Apotheker

tout bonnement un médecin quelconque qui ne vit peut-être pas en bons termes avec le médecin directeur du cours, il peut en résulter un mécontentement de part et d'autre qui sera nuisible au développement de la cause samaritaine. D'autant plus encore, si la section de la Croix-Rouge tient absolument à ce que le médecin fonctionnant en qualité d'expert de la Croix-Rouge soit membre d'une section de la Croix-Rouge et ait payé sa cotisation annuelle. On demanda que le médecin directeur du cours puisse proposer de son propre chef un expert. Au cas où cette proposition ne donnerait pas satisfaction à la section de la Croix-Rouge, le président de la dite section pourrait se mettre en rapports directs avec le médecin directeur du cours. D'après nos règlements actuels, il appartient aux sections de la Croix-Rouge de désigner les experts de la Croix-Rouge. Celles-là devraient cependant prendre en considération les désirs des sections de samaritains et des médecins directeurs de cours. Lors d'examens finals ou d'exercices en campagne, les experts désignés devraient être exclusivement des personnes capables de faire de la propagande en faveur de la Croix-Rouge et des samaritains. Le fait qu'un expert assiste à un examen final sans même y prendre la parole ne devrait pas se produire. La transmission des rapports de cours et d'exercices en campagne n'est pas rendu plus facile en ayant à passer par les sections de la Croix-Rouge. On exprima le désir que les formulaires rapports d'examens finals et d'exercices en campagne ne soient pas remis directement aux experts par les sections de la Croix-Rouge, mais tout d'abord aux sections de samaritains, respectivement aux directeurs des cours ou des exercices. Ceux-là devraient avoir la possibilité de remplir ces formulaires de façon correcte avant l'examen ou l'exercice, le temps nécessaire faisant très souvent défaut à l'examen final ou lors des exercices. En agissant ainsi, il serait possible de remettre immédiatement ces formulaires aux experts pour les compléter et les transmettre. Une prompt rédaction des rapports serait certes à l'avantage de tous les intéressés. On proposa également que les subventions du Secrétariat central de la Croix-Rouge soient à nouveau versées directement aux sections, en prenant soin d'aviser en même temps les sections de la Croix-Rouge. De cette façon, le travail du Secrétariat central de la Croix-Rouge ne serait que quelque peu augmenté, mais par contre, celui des sections de la Croix-Rouge passablement diminué. Cela permettrait une liquidation plus prompte des affaires, des retards pouvant être évités, retards dus souvent par exemple à l'absence de certains fonctionnaires des sections de la Croix-Rouge.

Nous tenons à rappeler que l'ancien Médecin en chef de la Croix-Rouge suisse, colonel Denzler, avait demandé la mise en vigueur du nouveau règlement stipulant que cours et exercices en campagne devaient être annoncés par l'intermédiaire des sections de la Croix-Rouge dans le but d'établir un contact plus étroit entre les sections de la Croix-Rouge et les sociétés de samaritains. En outre, il avait exprimé le désir que les sections de la Croix-Rouge veuillent bien, dans la mesure du possible, accorder des suppléments aux subventions du Secrétariat central de la Croix-Rouge. Depuis bien des années, en effet, de nombreuses sections de la Croix-Rouge allouent de tels suppléments, ceci à notre entière reconnaissance.

Lors de ventes ou collectes, les samaritains se mettent à la disposition des sections de la Croix-Rouge en tant qu'aides volontaires. On fit remarquer à ce sujet combien les samaritains avaient contribué à l'action en faveur des enfants victimes de la guerre et tout particulièrement à l'organisation de l'action du sou hebdomadaire.

Dans diverses régions, les samaritains sont sans autre membres des sections de la Croix-Rouge. Dans certains cas, les présidents de sociétés de samaritains font partie du comité des sections de la Croix-Rouge et jouissent du droit de vote. Dans d'autres contrées de notre pays, les sociétés de samaritains sont rattachées aux sections de la

Croix-Rouge suisse en qualité de membres collectifs. On ne peut pourtant pas établir de directives uniformes à ce sujet, les conditions locales étant trop variées et dépendant en grande partie du développement historique qui ne fut pas partout le même.

On se plaignit que, dans une localité possédant une section de samaritains, la section de la Croix-Rouge de l'endroit organisait également des cours et cela à peu près en même temps, mais en prélevant toutefois une finance d'inscription moins élevée. Une concurrence pareille devrait être évitée. Les sections de la Croix-Rouge devraient laisser aux sections de samaritains le soin d'organiser des cours et devraient s'en tenir à leurs autres tâches.

Les sections de la Croix-Rouge et les sociétés de samaritains diffèrent les unes des autres aussi bien au point de vue organisation que constitution. Les sections de la Croix-Rouge ne comptent que très peu de membres qui exercent une activité proprement dite, à savoir ceux qui font partie du comité. Les autres sont à considérer plutôt comme membres passifs. Ils versent uniquement leur cotisation annuelle et ne se soucient pas autrement du travail effectué. Dans les sociétés de samaritains, la plupart des membres sont actifs. Il y a naturellement aussi des membres passifs qui considèrent leur devoir comme accompli une fois la cotisation annuelle versée!

La meilleure entente règne en général là où les sections de samaritains sont bien représentées dans les sections de la Croix-Rouge. Si le contact entre certaines sections de la Croix-Rouge et sociétés de samaritains laisse encore à désirer, nous demandons aux présidents des sections de samaritains de bien vouloir tâcher d'arriver à une entente avec les personnes compétentes des sections de la Croix-Rouge.

2 b. Rapports avec la défense aérienne passive.

En ce qui concerne le recrutement du personnel pour le service sanitaire de la défense aérienne passive, il faut retenir ce qui suit: selon l'arrêté du Conseil fédéral du 29 septembre 1934 sur la défense passive de la population civile contre les attaques aériennes, *chacun* (donc chaque femme également) est tenu d'accepter une fonction au sein de l'organisation de la DAP, pour autant qu'il n'y soit pas empêché par l'accomplissement d'autres obligations publiques ou pour des motifs de santé. Tandis que l'inscription pour les détachements de l'armée et pour le service sanitaire des gardes locales est toujours encore volontaire, les organisations de la DAP ont le droit de recruter tout simplement les gens. Nous savons qu'en maints endroits, nombre de personnes ne fréquentèrent pas de cours de samaritains de peur d'être incorporées ensuite dans la DAP. A ces personnes, il faut tout bonnement répondre que les organisations de la DAP ont la possibilité de recruter le monde là où il se trouve. Le fait qu'un cours de samaritains ait été suivi ou non ne jouera alors pas une grande importance. Les personnes qui n'ont pas à remplir d'obligations particulières et qui désirent faire partie de la DAP peuvent s'annoncer volontairement à elle. Au cours de la discussion, on fit remarquer que, ces derniers mois, les inscriptions volontaires avaient été peu nombreuses. On mentionna qu'un des principaux motifs était certes le «biribi» considérable qu'il fallait accomplir dans la DAP.

Dans les écoles de recrues de la DAP, catégorie sanitaire, on a augmenté le nombre d'heures réservées à l'instruction sanitaire. C'est ainsi que le programme comprend plus de 40 heures à cet effet et correspond assez bien au travail d'un cours de samaritains. Les recrues de la catégorie sanitaire ont à subir un examen et reçoivent ensuite un certificat spécial. Celui-ci correspond au certificat délivré à l'examen final d'un cours de samaritains et autorise le détenteur, dans l'espace d'une année, à entrer librement dans une société de samaritains en qualité de membre actif.

On exprima le désir que l'enseignement pratique dans les écoles de recrues de la DAP soit donné, autant que possible, par des instructeurs ou des moniteurs de l'Alliance suisse des Samaritains, ou que les sous-officiers de la DA chargés de cette instruction suivent un cours de moniteurs de l'Alliance suisse des Samaritains. Ceci dans le but de garantir un enseignement aussi uniforme que possible. En outre, on demanda que les membres de la catégorie sanitaire de la DAP fassent partie, pour la plupart, de nos sociétés de samaritains en tant que membres actifs, afin qu'ils soient en mesure d'acquérir de nouvelles connaissances.

Le président central communiqua que les cours spéciaux répartis sur six soirées avaient été organisés à Zurich pour les gardiens d'immeubles de la DAP et pour le service immobilier des pompiers, afin de permettre à ces personnes d'acquérir les connaissances élémentaires dans le domaine des premiers soins et d'agir judicieusement lors d'attaques aériennes. Ces cours non publics furent dirigés par des médecins. On recommanda aux participants de suivre un cours complet de samaritains dès qu'ils en auraient la possibilité et de se rattacher ensuite à une société de samaritains.

En ce qui concerne le matériel des sociétés de samaritains, nous tenons à préciser que les organes de la DAP n'ont aucunement le droit d'en disposer à leur gré. Ce droit est réservé uniquement au médecin en chef de la Croix-Rouge. Par contre, nos sections de samaritains

peuvent mettre leur matériel à disposition des organisations de la DAP qui en auraient fait la demande. Nous recommandons à nos sociétés de samaritains de donner suite à de telles demandes. Il s'agit là tout simplement d'un acte de reconnaissance envers les communes qui, dans bien des cas, accordent des subventions à nos sociétés, subventions qui varient naturellement d'un endroit à l'autre.

Anzeigen der Samaritervereine Avis des sections de samaritains

Altstetten-Albisrieden. S.-V. Nächsten Dienstag, 23. März, 20.00 Uhr, beginnt im Schulhaus Feldblumenstrasse der Repetitionskurs. Der Kurs ist auf vier Dienstagabende verteilt. Auffrischen tut immer wieder gut, und wir empfehlen dringend den Besuch dieses sehr lehrreichen Kurses. Unkostenbeitrag 50 Rp. Wir erwarten ebenso grosse Beteiligung wie das letzte Jahr. Zweiter Repetitionsabend: Dienstag, 30. März, im gleichen Lokal. Uebrig Abende in Albisrieden. Nächsten Samstag/Sonntag wird die freiwillige Skitour auf die Auenalp ob Schwanden durchgeführt. Fahrtkosten und Uebernachten ca. Fr. 7.85. Auch Nichtskifahrern kann dieser Wochenendaufenthalt empfohlen werden. Interessenten treffen sich zur Besprechung morgen Freitag, 19. März, 19.30 Uhr, bei der Tramhaltestelle Altstetten. Mitglieder, werbt für den Krankenpflegekurs! Adressänderungen auf den kommenden Umzug bitte jetzt schon melden an den Aktuar Oskar Vogel, Zwyszigstrasse 6, Altstetten (Tel. 5 59 06).

Aarwangen. S.-V. Krankenpflegeübung: Mittwoch, 24. März, im Schulhaus, Zimmer 16.

Bannwil. S.-V. Siehe Aarwangen.

Basel, Samariterinnen-Verein. Mittwoch, 24. März, 20.00 Uhr, in der «Safranzunft», 1. Stock, Zusammenkunft zur Organisierung des Mustermesse-Sanitätsdienstes. Für Aktivmitglieder Teilnahme obligatorisch, im Verhinderungsfall Bericht an die Präsidentin H. Spühel, Tel. 4 69 30.

Basel, Providentia. S.-V. Einladung für Freitag, 19. März, 20.00 Uhr. Dr. med. von Arx spricht anlässlich des Samariterkurses über die verschiedenen Verletzungen und die erste Hilfe. Für alle Aktivmitglieder ist der Besuch von grossem Nutzen. Wer verhindert ist, erwarten wir Montag, 22. März, 20.00 Uhr, zur praktischen Uebung.

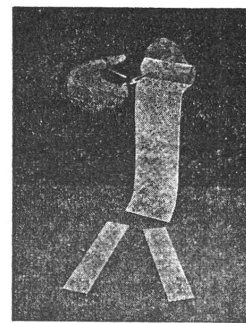
Basel, St. Johann. S.-V. Am 21. März, punkt 14.30 Uhr, findet in der Aula des Pestalozzischulhauses das Examen unseres Krankenpflegekurses statt. Wir erwarten vollzähliges Erscheinen, da der Besuch der Examen für alle Mitglieder obligatorisch ist. Anschliessend im Restaurant «Greifen» gemütliche Zusammenkunft (mit Produktionen), wozu wir alle Mitglieder und eventuelle Gäste herzlich einladen.

Basel, Eisenbahner. S.-V. Unsere nächste Uebung findet Mittwoch, 24. März, 20.00 Uhr, im Lokal statt.

Basel, Gundeldingen. S.-V. Die Schlussprüfung des gegenwärtig laufenden Samariterkurses findet Samstag, 27. März, statt. Beginn 19.45 Uhr. Ob dieselbe im Gundeldinger- oder im Thiersteiner-schulhaus abgehalten werden kann, ist heute noch unbestimmt, wir werden dies in einer spätern Nummer bekanntgeben können. Wir bitten unsere Aktivmitglieder, das Datum dieses Abends für uns zu reservieren und erwarten wiederum, wie letztes Jahr, recht zahlreichen Besuch.

Basel, Samariterverband Basel und Umgebung. Die Sektion Heer und Haus beabsichtigt, in Verbindung mit dem FHD-Verband Baselstadt am Samstag/Sonntag, 3. und 4. April (Beginn Samstag, 3. April, 15.00 Uhr) in Basel einen Orientierungskurs über Fragen der Landesverteidigung durchzuführen. Es werden folgende Thematika behandelt: 1. Stimmung und Propaganda; 2. Was verteidigen wir? (Geistige Landesverteidigung); 3. Unsere wirtschaftliche Lage; 4. Unsere militärische Verteidigung. Die Samariterinnen der unserem Verbands angeschlossenen Samaritervereine sind von der Leitung des FHD-Verbandes Baselstadt eingeladen, dieser Veranstaltung beizuwohnen. Der Eintritt ist frei, weitere Verpflichtungen erwachsen dadurch keine. Nähere Mitteilung betreffend Anmeldung etc. folgen. Wir ersuchen unsere Samariterinnen jetzt schon, recht zahlreich an diesem Orientierungskurs teilzunehmen.

Bern, Samariterinnen-Verein. Heute Donnerstag, 18. März, punkt 20.00 Uhr, Monatsübung: Krankenpflege im grossen Saal des Gemeindehauses, Gutenbergstrasse 4, Souterrain. Verabreichung von Medikamenten, Kennenlernen der verschiedenen Flaschen usw. (mit Film!). Wir erwarten vollzähliges Erscheinen der Mitglieder und bitten sie, warme Jäckchen und Jaquettes mitzunehmen, da jedenfalls das Lokal nur etwas temperiert wird.



Die Hauptvorteile der Cellona-Gipsbinden:

Schneidbar in trockenem Zustand, ohne jeden Gipsverlust
Sparsamer Bindenverbrauch
Vorzügliche Modellierbarkeit, schnelle Ernährung, hohe Widerstandskraft.
Leichtes Gewicht.

Die Cellona-Binden sind seit Jahren führend in der Spital- und Aerzte-Praxis. Auf Wunsch lassen wir den tit. Samaritervereinen einen mit vielen Illustrationen versehenen aufschlussreichen Prospekt sowie Musterbinden zugehen.



VERBANDSTOFF-FABRIK ZÜRICH AG., ZÜRICH 8

Tomaten-Sauce

erhöht die Bekömmlichkeit vieler Gerichte
und fördert deren Verdauung!

Unser Spezialangebot: **Tomaten-Extrakt** (Ernte 1941)

3 Dosen à 100 gr —.85
2 " " 200 " 1.05
netto ab Bern, solange Vorrat

Gaffner, Ludwig & Co., Bern Marktgasse 61

Die Ausrüstung von Kranken-Mobilen-Magazinen

ist seit Jahrzehnten unsere Spezialität

Kopflehnen	Bettstoffe
Luft- u. Wasserkissen	Bronchitiskessel
Bettaufzüge	Heizkissen
Klosettstühle	Desinfektionsapparate
Bett-Tische	Kinderwaagen

und allen übrigen Bedarf können wir Ihnen in erstklassiger Qualität und zu günstigen Bedingungen liefern

Verlangen Sie den Besuch unserer Vertreter, die Sie fachgemäss beraten werden

A. SCHUBIGER & Co. AG. LUZERN

Telepho 2.02.01

Gegründet 1873

Kapellplatz